

« La prison doit être pensée au sein d'un projet de territoire »

Publié le 03/05/2018 • Par [Julie Clair-Robelet](#) • dans : [A la Une prévention-sécurité](#), [Actu experts prévention sécurité](#), [France](#)



IL

Le gouvernement a annoncé en mars dernier sa volonté de créer au cours du quinquennat 7000 places de prison. Il a besoin pour cela du concours des collectivités afin de trouver des terrains. Pour l'universitaire, Isabelle Leroux, l'implantation d'une prison doit être avant tout bien anticipée dans le cadre d'un projet de territoire. Entretien.

Il y a un an, en avril 2017, l'ancien sénateur du Nord Jean-René Lecerf pointait dans le [Livre blanc sur l'immobilier pénitentiaire](#) les « facteurs d'attractivité » que peut représenter l'implantation d'un établissement pénitentiaire et demandait aux collectivités de s'impliquer davantage pour mieux intégrer les prisons dans les territoires.

Alors que le gouvernement est toujours à la recherche de terrains pour construire 7000 nouvelles places de prison au cours du quinquennat, Isabelle Leroux, maître de conférence en économie à l'université d'Angers, invite les maires à changer leur vision des prisons et à dépasser l'idée de gains économiques.

Comment les maires perçoivent-ils l'implantation d'une prison dans leur commune ?

Beaucoup d'élus abordent l'implantation en termes d'avantages et d'inconvénients et se placent dans une conception utilitariste de la prison. Celle-ci est envisagée comme une entreprise qui pourrait apporter des gains au territoire. Or, l'objectif d'une prison n'est pas d'avoir une utilité pour une commune. Il s'agit d'abord d'un établissement de réinsertion sociale. La prison doit donc être pensée dans la perspective d'un projet de territoire qui peut effectivement avoir un volet économique, mais qui doit également avoir un volet social et culturel et dépasser les limites de la communes.

Quelle est la réalité des impacts économiques générés par une nouvelle prison ?

Les maires évoquent souvent l'accroissement de la population lié à l'implantation d'une prison qui permet une augmentation de la Dotation générale de fonctionnement, mais aussi l'arrivée de surveillants et de leurs familles sur la commune, le développement économique des entreprises locales, le développement de nouvelles infrastructures de transport... La prison est un « établissement à faible risque » que les maires ont tendance à faire accepter à la population en évoquant les gains économiques, qui en fait ne se réalisent pas, ce qui créent des déceptions.

Or, les activités de construction, d'achat, de formation, de restauration, d'entretien du linge sont liées à de gros consortiums qui achètent auprès de centrales d'achat nationales. Les achats réalisés au sein de la commune sont donc très limités.

 RÉAGIR À CET ARTICLE

VOUS AVEZ UNE QUESTION ? POSEZ-LA À NOTRE JURISTE

SUR LE MÊME SUJET

Le Livre blanc pénitentiaire demande aux collectivités de se mobiliser pour les prisons

« Le travail d'intérêt général plutôt que de nouvelles prisons »

Construction de prisons : la future carte dévoilée

Les personnels pénitentiaires évitent en outre souvent de résider dans la commune, parce qu'ils n'ont pas forcément envie de croiser des détenus en semi-liberté. Les gains économiques sont donc en réalité restreints.

Certains maires mettent en avant les compensations liées à l'implantation d'une prison dans leur commune, comme la construction d'un commissariat ou d'équipements municipaux. Est-ce une réalité ?

Tout ce qui est présenté comme étant du champ de la compensation n'en relève pas forcément dans son intégralité. C'est facile d'entrer un peu ce qu'on veut dans le champ de la compensation ex post, pour se justifier aux yeux des habitants. Mais il s'agit souvent d'équipements qui étaient déjà prévus et budgétés et qui auraient vu le jour, même sans l'arrivée d'une prison sur la commune.

Plus vous essayez de compenser avant l'installation d'une prison, plus vous donnez un signal de prix au désagrément que vont subir les habitants et cela entraîne le risque de constitution d'associations anti-prison. Ce n'est pas simple à gérer pour un maire.

Comment la prison devrait-elle être envisagée pour mieux s'intégrer dans la commune ?

Il faut se poser la question du territoire pertinent de référence pour l'inscription socio-économique d'une prison. Ce n'est pas la sphère communale, mais plutôt la métropole, la communauté urbaine. Une prison est avant tout une structure qui vise à la réinsertion des détenus, à leur formation. Les établissements pénitentiaires sont pourtant en général localisés dans des zones économiquement plutôt désœuvrées. Cela pose un réel problème d'accès au marché du travail.

Il est nécessaire de mener un réel travail d'hybridation avec le territoire, sur la base d'un diagnostic allant bien au-delà des limites de la commune. Il faut analyser les liens avec les associations, les acteurs de l'emploi, de la formation professionnelle, de la culture... Il faut penser la prison dans une logique de partenaires, avec la métropole, les départements, les régions, la direction de l'administration pénitentiaire...

Plus l'espace économique sera densifié autour de l'établissement pénitentiaire, plus cela génèrera de gains à la fois pour la commune et pour les détenus. Lorsqu'une prison va être construite, il faut qu'une vraie logique de projets se mette en marche et non après. Il peut y avoir des gains économiques pour le territoire, en termes de compensation et de structuration territoriale, si cela est pensé au-delà du seul périmètre communal.

L'administration pénitentiaire n'a pas pour vocation de faire du développement local, donc il faut que les acteurs arrivent à développer une gouvernance multi-niveaux. C'est aux acteurs locaux, à l'échelle des communes, des départements, des régions et à l'administration pénitentiaire de construire une gouvernance porteuse d'une dimension partenariale forte.